|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Enseignements de complément en 3ème  - Rentrée 2020**  :   |  |  | | --- | --- | |  | **L’option GREC ancien en 3ème** |   Les élèves de 4ème peuvent demander l’enseignement du **GREC ancien** en option facultative **en 3ème**. Avec **1h** de plus sur l’emploi du temps, les élèves pourront découvrir les richesses de cette langue et de sa civilisation, toujours en lien avec le monde moderne.  **Vocabulaire, mythologie, culture, histoire, philosophie…** Voilà un beau programme ! D’autant plus que l’option sera **valorisante** pour l’obtention du **brevet**. Pour toutes questions, Mme Gauvin, professeur de lettres classiques, se tient à votre disposition.  *PS : l’option est cumulable avec le latin (2h) dans la limite des places disponibles mais pas avec la CHAAMS.*  Fin juin, une commission se réunira pour examiner les candidatures en fonction du nombre de demandes et de places disponibles. La commission d'admission apprécie avant tout la **motivation de l'élève, sa fatigabilité, sa curiosité et sa relation avec les autres**. Suite au conseil de classe, via la fiche de liaison, vous serez informé si la candidature de votre enfant a été retenue.  Madame Gauvin, professeur de latin-grec (marie-beatrice.gauvin@ac-poitiers.fr) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Choix de l’option** |  |

Depuis 3 ans, le chant choralest un enseignement optionnel, qui peut donner lieu à l’attribution de points bonus au brevet des collèges, au même titre que le latin ou le grec.

**La Chorale est ouverte à tous les élèves** (Pas de nombre limité d’inscription comme le latin et le grec).

Cet enseignement permet de travailler sa voix et de découvrir une nouvelle palette de chants. Il favorise également les échanges entre les élèves du collège et ceux d’autres établissements. C'est enfin l'occasion pour chacun de prendre confiance en s’engageant dans un projet collectif.

En effet, en fin d’année scolaire, les élèves de l’option chorale présenteront un spectacle ouvert au public.

La chorale ayant pour statut celui d'un enseignement complémentaire d’une heure par semaine et non celui d'un club, toute inscription suppose la présence obligatoire de chacun à chaque séance, d'être à l'heure et cela pour l'année scolaire, jusqu'à la réalisation du spectacle.